



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

## Site des lagunes de Mercier

# La municipalité de Sainte-Martine exige réponses et concertation suite à l'annonce de la construction de la nouvelle usine

**Sainte-Martine, 19 mars 2018** – La municipalité de Sainte-Martine se dit inquiète de l'annonce de ce matin concernant la construction d'une nouvelle usine sur le site des lagunes de Mercier. Rappelons que le 19 mars, la ministre Isabelle Melançon, le ministre Pierre Moreau et la mairesse de la ville de Mercier, Lise Michaud, annonçaient des interventions concernant la catastrophe environnementale historique des lagunes de Mercier – incluant la signature d'une entente à cet égard, conclue entre le gouvernement du Québec et les villes de Mercier et Châteauguay.

La Municipalité est surprise. Sans se prononcer sur le bien-fondé des actions mises de l'avant par le gouvernement, la mairesse de Sainte-Martine, Maude Laberge, s'interroge sur le processus ayant conduit à celles-ci : « *L'annonce de ce matin nous inquiète et ébranle notre confiance* » mentionne-t-elle. « *Une proposition réitérant les engagements de 2007, révisés à la baisse, n'a certes pas fait l'objet de concertation avec notre Municipalité. Nous avons été mis à l'écart tant en amont qu'en aval des démarches, alors que nous sommes une victime des dommages collatéraux dans cette histoire. L'annonce de la création d'un comité de suivi avec les municipalités concernées, devant s'articuler autour de la concertation et de la transparence, sans la présence de Sainte-Martine au sein de ce dernier, nous laisse perplexe.* »

Le conseil municipal de Mercier, se disant suffisamment rassuré pour mettre fin aux procédures judiciaires, inquiète également. Rappelons qu'en 2014, la Ville de Mercier avait fait défaut au front commun *Mercier-Châteauguay-Sainte-Martine*, qui avait comme objectif de refuser toute entente entre le gouvernement et l'entreprise privée sans avoir assuré au préalable de mesures concrètes de décontamination. Faisant cavalier seul, la Ville de Mercier et le gouvernement du Québec auraient à cette époque annoncé la conclusion d'une entente hors cours avec *Clean Harbors*, permettant la suspension de toutes les procédures judiciaires sans décontamination.

Ce bris de confiance, doublé des annonces formulées aujourd'hui, laissent présumer la poursuite des actions dans un contexte de manque de transparence. La Municipalité de Sainte-Martine a bon espoir d'obtenir réponse à ses questions lors de la rencontre avec les représentants du MDDELCC (*Ministère du Développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques*) prévue dans les prochains jours. Un retour de la part de M. Stéphane Billette, *député de Huntingdon* et *ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique*, également attendu sous peu, permettra d'apporter plusieurs éclaircissements sur la situation.